



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 20 janvier 1999**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 7 Janvier 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 22 Janvier 1999

**Matériel centre de tri des déchets ménagers - Appel d'offres**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,  
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON,  
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD,  
M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU,  
M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU,  
Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY,  
Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,  
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,  
M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE,  
M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT,  
M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.  
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.  
M. Jacques VANDIER donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Jeanine BIMES, M. Frédéric ROUILLE

DELIBERATION D99037

**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 janvier 1999**

**Nettoient Parc Auto**

**Matériel centre de tri des déchets ménagers - Appel d'offres**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Nous avons décidé, au Conseil Municipal du 23 novembre 1998, d'intensifier et d'étendre la collecte sélective et le recyclage matière jusqu'à l'objectif de 50 %.

Aussi, nous avons prévu de débiter, en juin 1999, en porte à porte, les collectes des "propres et secs", c'est à dire les revues, journaux, emballages ménagers, verre, plastiques, boîtes (aluminium et fer), "tétrapack", textiles, etc...

Les études de la société Eco-Emballages montrent qu'un centre de tri est convenablement dimensionné pour 4 000 tonnes de déchets à trier et environ 100 000 habitants.

C'est le tonnage que nous pouvons espérer pour Niort, compte tenu de l'objectif fixé, et, bien sûr, nous sommes ouverts à des conventions avec les communes et des syndicats avoisinants.

Naturellement, nous attendons la révision du Plan Départemental d'Elimination des Déchets des Deux-Sèvres, initiée par M. le Préfet, cette révision doit se terminer en novembre 1999 et elle devrait admettre notre demande réitérée d'un troisième centre de tri des déchets ménagers dans les Deux-Sèvres.

Dans l'attente, dès juin 1999, nous trierons nos emballages dans les centres de tri existants, après convention d'une durée limitée à six mois.

Début janvier 2000, nous trierons nos collectes sélectives dans un centre de tri provisoire tout en sollicitant l'autorisation d'exploiter un centre de tri définitif.

Pour trier et valoriser, après la révision du Plan, nos emballages ménagers et nos revues / journaux / papiers, je vous propose d'acquérir les matériels nécessaires pour un centre de tri provisoire.

Le tri des déchets sera réalisé, pour partie, par du personnel d'insertion.

Compte tenu des délais inhérents aux marchés et aux fournitures, pour obtenir un centre provisoire opérationnel, début janvier 2000, il est nécessaire de lancer d'ores et déjà, les appels d'offres.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le dossier de consultation,
- autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à lancer un appel d'offres.
- autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer le marché à intervenir.

## **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjointe Déléguée

Geneviève PERRIN-GAILLARD

[Ordre du jour](#)